

CONDITIONS DE L'OFFRE PROMOTIONNELLE « OPERATION CARRELAGE »

1. Objet de l'opération

La présente offre consiste en une remise accordée sous condition, à valoir sur une sélection de carrelages, dans les conditions décrites ci-après.

2. Durée de l'offre

L'opération est valable du **3 juin au 31 juillet 2025 inclus**.

3. Produits concernés

L'offre s'applique exclusivement aux **carrelages proposés par les fournisseurs suivants : Marazzi, Atlas Concorde, Italgraniti, Mutina, Quintessenza, WOW.**

4. Modalités d'obtention de l'avantage

Pour bénéficier de la remise, le client devra obligatoirement :

- **Présenter le code promotionnel suivant au moment de la commande : RVETE2025.**

5. Exclusions et restrictions

L'offre ne pourra en aucun cas être cumulée avec :

- Des **promotions en cours**,
- Des **commandes déjà enregistrées**,
- Toute **autre offre spéciale, remise ou avantage** (carte de fidélité, bon d'achat, etc.).

6. Conditions de remboursement, échange ou retour

Les conditions de retour, d'échange ou de remboursement applicables à cette opération sont identiques aux conditions habituelles du magasin, **sauf indication contraire expressément précisée par Karine** (référente à consulter en cas de doute ou de situation spécifique).

7. Mise à disposition du règlement

Le présent règlement pourra être :

- **Affiché en magasin** à proximité de l'espace de vente concerné,
- **Remis au client sur simple demande** auprès du personnel,
- **Ou intégré dans un support promotionnel** tel qu'un flyer, une affichette ou un ticket de caisse.